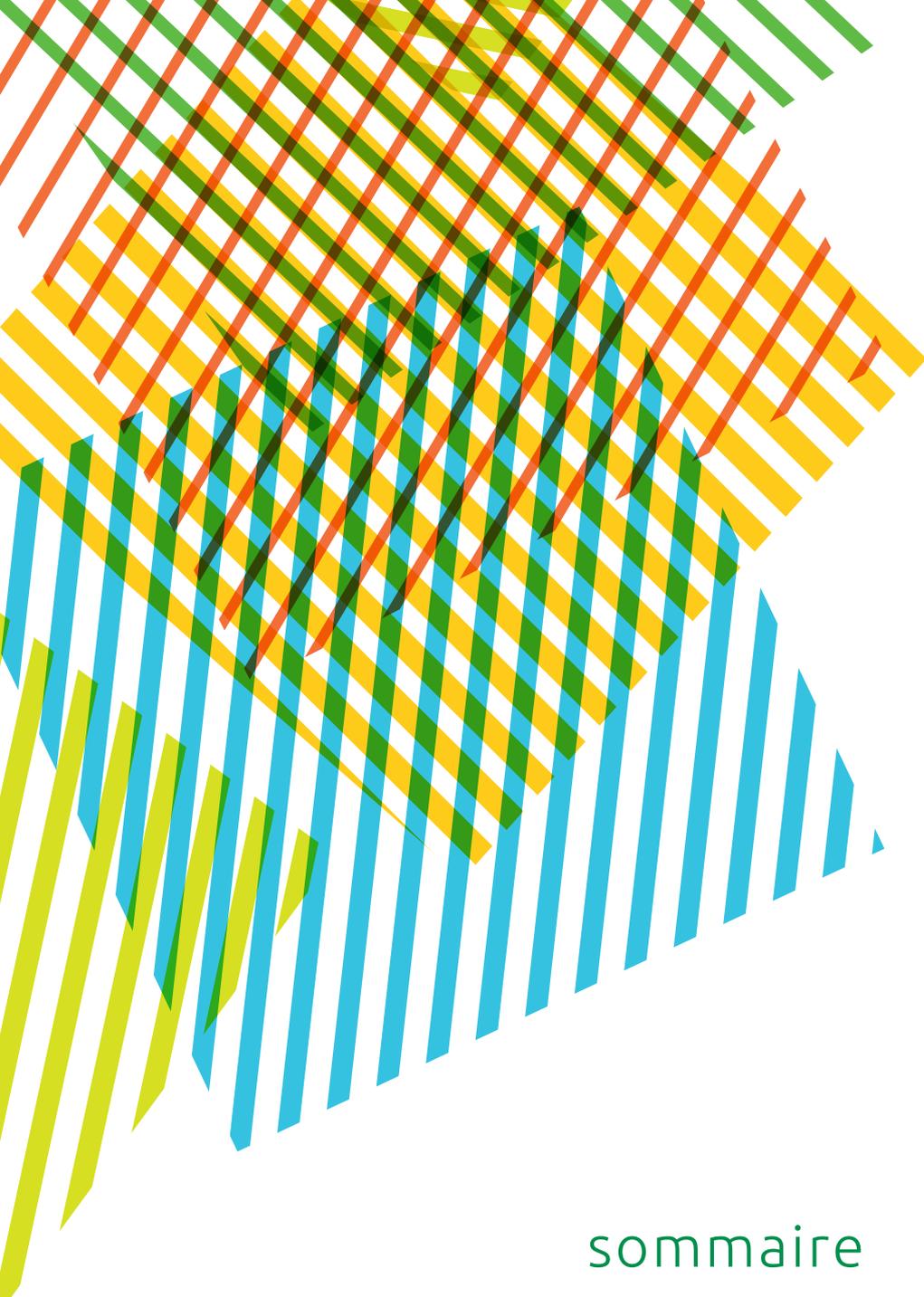


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



sommaire

Le syndicat mixte du SCoTAN en 2016	3
L'activité syndicale de l'année 2016	4
2017, un périmètre élargi pour le SCoTAN!	5
Le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN	6/7
La Matinée du SCoTAN - 15 octobre 2016	8/9
Les partenaires du SCoTAN	10
Les prémisses d'un nouvel aménagement régional	11
L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du SCoTAN	12/13
L'actualité de l'urbanisme commercial en 2016	14

Le syndicat mixte en 2016

La structure syndicale

Le syndicat mixte du SCoTAN a été créé le 16 décembre 2003. Il est composé exclusivement des EPCI qui en sont membres. Son siège se situe à la Maison du territoire, 84 route de Strasbourg à Haguenau (67500)

> Les élus

Le comité syndical est composé de 45 délégués issus des EPCI membres.

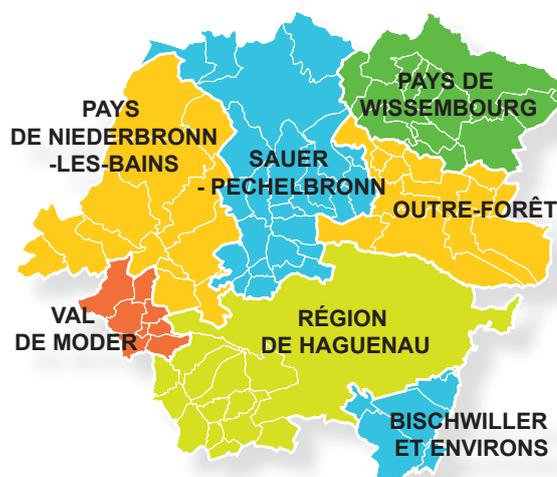
Le Bureau est composé du Président et de 7 Vice-Présidents :

- Président : **Claude Sturni**
(communauté de communes de la Région de Haguenau)
- 1^{er} Vice-Président : **Fernand Feig**
(communauté de communes du Pays de Niederbronn)
- 2^e Vice-Président : **Philippe Specht**
(communauté de communes de la Région de Haguenau)
- 3^e Vice-Président : **Jean-Lucien Netzer**
(communauté de commune de Bischwiller et Environs)
- 4^e Vice-Président : **Alain Fuchs**
(communauté de communes Sauer-Pechelbronn)
- 5^e Vice-Président : **Christian Gliech**
(communauté de communes du Pays de Wissembourg)
- 6^e Vice-Président : **Christophe Scharrenberger**
(communauté de communes de l'Outre-Forêt)
- 7^e Vice-Président : **Jean-Denis Enderlin**
(communauté de communes du Val de Moder)

> L'équipe technique en 2016

- Directrice : Géraldine Staerlé
- Chargée de mission : Elsa Grandemange

Le 1^{er} février 2016, Caroline Colson a quitté le syndicat mixte du SCoTAN après 7 ans de services, afin d'occuper un nouvel emploi à la mairie de Souffelweyersheim.



Le périmètre du SCoTAN en 2016

> Les chiffres clés au 31 décembre 2016

88 communes regroupées en 7 intercommunalités

Superficie de 920 km²

2^e SCoT du Bas-Rhin (par sa taille et sa population)

Il abrite la 2^e aire agglomérée du Bas-Rhin

Démographie dynamique : +0,7% annuel (moyenne départementale)

156 284 habitants (1^{er} janvier 2016)
> 167 000 habitants en 2030 (selon le scénario tendanciel)

76 175 actifs (données 2010) / 60 961 emplois (données 2010)

Taux de chômage de 7% (ZE Haguenau et Wissembourg - 3^e trimestre 2015)

66 000 logements en 2009, soit plus d'1/10^e des 500 000 logements du Bas-Rhin

Diminution constante de la taille des ménages (2,3 personnes/ménage)

32 000 seniors en 2013 (21% de la population)
> 52 000 seniors en 2030 (31%)

L'activité syndicale de l'année 2016

2016 fut une année marquée par la mobilisation de tous en réponse à un programme de suivi et de mise en œuvre du SCoTAN relativement exigeant. Entre l'obligation d'évaluer, la nécessité d'anticiper et surtout le besoin d'éclairer le débat public, le syndicat mixte a mené sur plusieurs fronts des actions qui ont mobilisé toutes ses équipes politiques et techniques « à plein régime ».

La gouvernance

Les comités syndicaux

- **11 février 2016 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Vote du compte administratif 2015
 - Vote du budget primitif 2016
- **15 décembre 2016 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Modification des statuts du SCoTAN en vue de l'adhésion des nouveaux membres (Communauté d'Agglomération de Haguenau et Communauté de communes de la Basse-Zorn
 - Orientations budgétaires 2017

Les bureaux syndicaux

Les bureaux syndicaux

- **Bureau syndical du 7 janvier 2016 (Haguenau) :**
 - PLU de Berstheim : avis favorable
 - PLU intercommunal du SIVOM de Schweighouse/Moder : avis favorable
 - Lancement du document unique d'évaluation des risques professionnels
- **Bureau syndical du 30 juin 2016 (Haguenau) :**
 - PLU intercommunal de Bischwiller et environs : avis favorable
 - PLU de Laubach : avis favorable assorti d'observations
- **Bureau syndical du 8 septembre 2016 (Haguenau) :**
 - Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - Adhésion au groupement de commandes pour les risques psychosociaux
 - Coopération conventionnelle entre le SCoTAN et la CCRH pour la mutualisation de l'assistant de prévention
 - Préparation de la Matinée du SCoTAN

Le recueil des actes administratifs 2016

En application des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs 2016 du syndicat mixte du SCoTAN est disponible au siège du syndicat et en téléchargement sur le site Internet : www.scotan.fr

Le bilan financier 2016

Recettes

En phase de mise en œuvre, les recettes du syndicat mixte du SCoTAN reposent principalement sur les contributions des EPCI membres ainsi que sur l'aide de la Région Grand Est dans le cadre de son dispositif d'accompagnement des structures porteuses de SCoT.

En 2016, les recettes du syndicat mixte s'élevaient à 225 026 €, dont 20 000 € de la Région Grand Est.

Dépenses

Le syndicat mixte a engagé 235 020 € de dépenses en 2016, dont 40 000 € versés à l'ADEUS au titre du programme partenarial pour le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN.

Le déficit de l'exercice 2016 a été résorbé par le résultat global antérieur excédentaire.

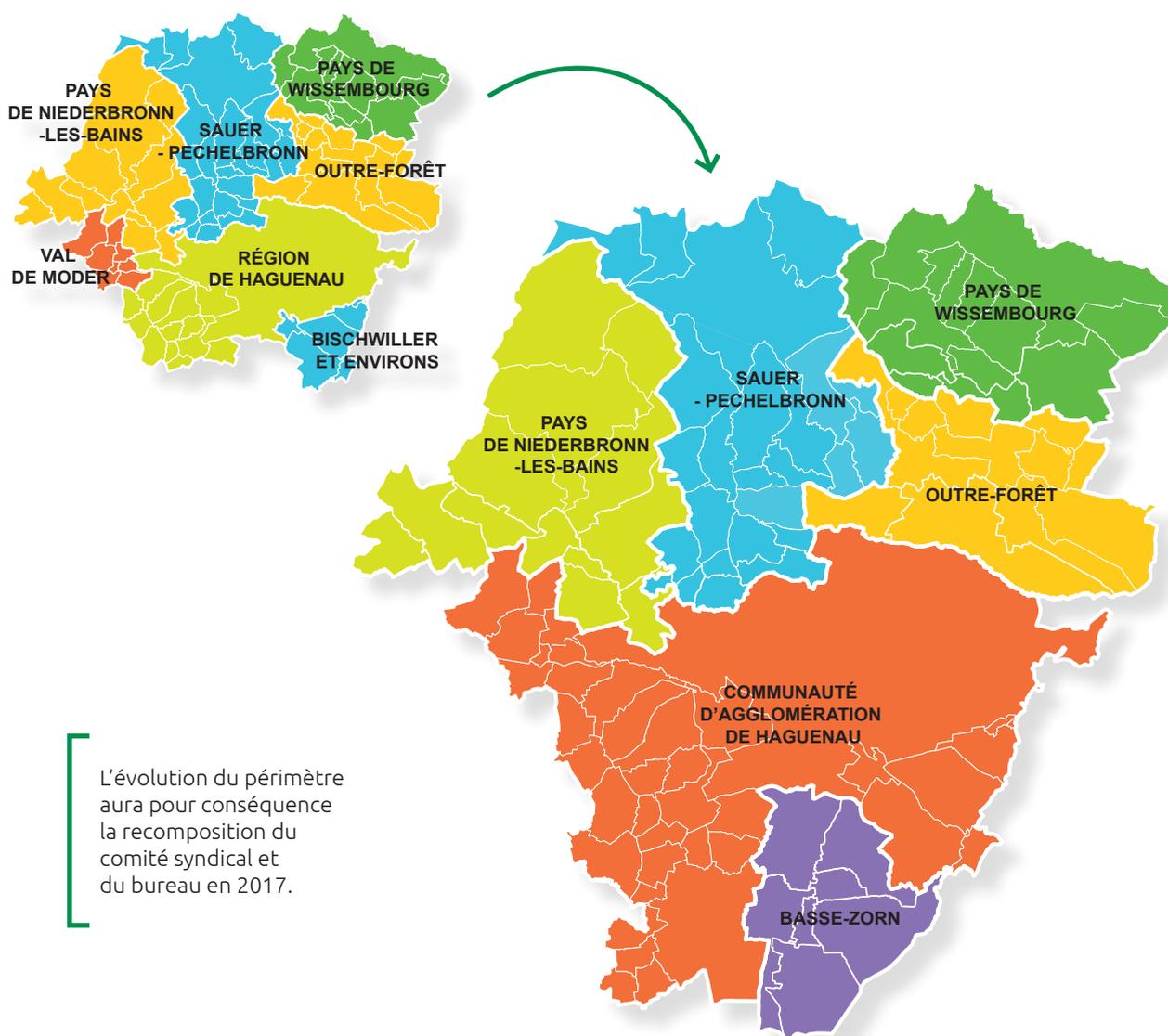
ÉVOLUER...

2017, un périmètre élargi pour le SCoTAN!

Dans le cadre de la nouvelle carte intercommunale conduite par la loi NOTRe, la fusion des communautés de communes de la région de Haguenau, de Bischwiller et environs, de la région de Brumath et du Val de Moder entraîne la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, au 1^{er} janvier 2017.

La nouvelle Communauté d'Agglomération de Haguenau sera membre de plein droit du SCoTAN, le 1^{er} avril 2017.

Par ailleurs, le conseil communautaire de la Basse-Zorn a demandé son retrait du syndicat mixte du SCoT de la région de Strasbourg (SCoTERS) et son adhésion concomitante au syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN), à la date du 1^{er} juillet 2017.





EVALUER ET ACCOMPAGNER ...

Le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN

Avec l'approbation du SCoTAN le 17 décembre 2015, une

31 mars / Développer les énergies renouvelables: des opportunités pour la collectivité

A travers son plan climat-énergie territorial, l'Alsace du Nord a pour objectif de couvrir l'équivalent de 34% de la consommation énergétique finale en énergies renouvelables d'ici 2020 (contre 21% aujourd'hui).

Pour atteindre cet objectif, il faut à la fois réduire les consommations énergétiques et renforcer la production locale d'énergie renouvelable (EnR).

Les collectivités ont un rôle à jouer autant sur leurs besoins propres que pour aider leurs concitoyens à maîtriser leurs factures.

C'est dans ce contexte qu'un atelier-formation destiné aux maires des communes du SCoTAN a été organisé le 31 mars 2016. L'atelier a abordé l'ensemble des EnR par le biais d'une mise en situation sur des cas pratiques à l'échelle communale. Les échanges ont porté sur les critères de choix et la mise en œuvre de solutions pertinentes pour la commune.

22 avril / Quelles dynamiques foncières récentes en Alsace du Nord ?

Le SCoT de l'Alsace du Nord, approuvé en décembre 2015, répond pleinement aux obligations découlant des lois du Grenelle de l'environnement, notamment à travers les objectifs de limitation de consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles.

Désormais, il s'agit d'analyser concrètement l'évolution du foncier des territoires. Après avoir échangé autour de la méthodologie de suivi de la consommation foncière appliquée par l'ADEUS, les élus ont échangé sur les questions suivantes :

- Où et comment sont consommés les espaces mobilisés pour la production de logements? Quelle est la part de logements construits dans le tissu urbain (mutation et densification) et en extension? Quels constats pouvons-nous tirer de l'optimisation des surfaces dédiées à l'habitat?

- Le foncier d'activité du SCoTAN se démarque-t-il des évolutions observées au niveau départemental? Quelles tendances spécifiques les territoires intercommunaux connaissent-ils en matière de foncier économique?

Ce premier atelier d'échanges entre élus et partenaires (état, région, communautés de communes) a permis de débattre autour des dynamiques foncières territoriales à l'échelle du SCoTAN et des intercommunalités.

23 avril / Le tram-train de Karlsruhe se dévoile aux élus de l'Alsace du Nord!

La Matinée du SCoTAN du 17 octobre 2015 a démontré le positionnement stratégique de l'Alsace du Nord entre Strasbourg et Karlsruhe, et l'intérêt mutuel de développer les liens avec la métropole allemande.

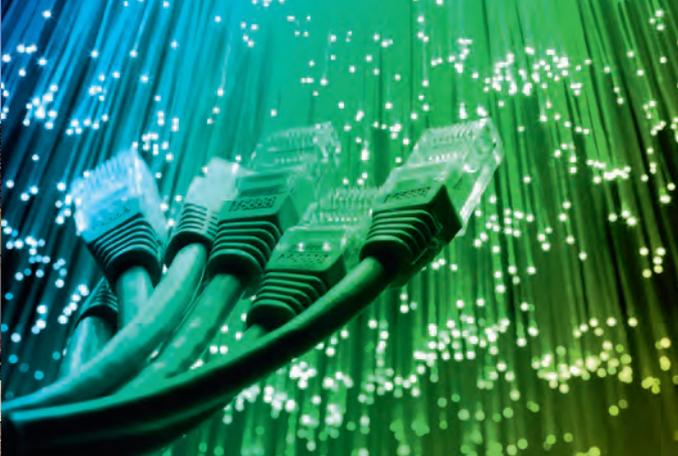
A cette occasion, Franck Mentrup, Oberbürgermeister de Karlsruhe, a invité les élus du SCoTAN à venir découvrir ce qui a fait le succès du modèle de Karlsruhe en matière de transports en commun.

Cette visite a eu lieu le 23 avril 2016. Wolfram Jäger, le premier adjoint de la ville de Karlsruhe, accompagné du président et du directeur de la Régie des transports de Karlsruhe (VBK) ont accueilli une délégation d'élus de l'Alsace du Nord afin de leur présenter les avantages du Tram-train sur les plans démographique et urbain.

«Le développement des transports en commun de proximité transfrontalier est un élément essentiel pour améliorer la qualité de vie de la population et pour faire avancer la coopération des partenaires d'Alsace du Nord, du Palatinat du Sud et du Rhin Supérieur Centre dans l'Eurodistrict PAMINA.»

27 mai / Exercer la compétence Gémapi: quels enjeux et conséquences pour les collectivités?

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations



Tous les documents sont accessibles sur notre site Internet www.scotan.fr

nouvelle période de suivi et de mise en œuvre s'est ouverte en 2016

sera portée par les communes, avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Cette nouvelle gouvernance appelle de nombreuses interrogations, auxquelles M. Franck Hufschmitt, chef de service « milieux aquatiques et risques associés » au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), a bien voulu répondre :

- la définition, l'exercice de la compétence Gémapi et la responsabilité
- l'attribution de la compétence au bloc communal et les modalités de transfert/délégation
- les structures supra-communales pour l'exercice de la compétence Gémapi
- les financements de la compétence

M. WALTER, conseiller régional et vice-président de la Communauté de communes du Pays de

Niederbronn-les-Bains, nous a fait part de son expérience sur les travaux entrepris sur le cours d'eau de la Zinsel.

17 juin / Reprise de l'immobilier : rêve ou réalité ?

Ces derniers mois, les chiffres de la construction de logements laissent présager une légère reprise immobilière (tendance confirmée en 2017).

Qu'en est-il réellement ? Est-ce un frémissement ou une dynamique durable ?

Sur la base d'une analyse des marchés du logement bas-rhinois et de l'Alsace du Nord, les élus ont ouvert le débat aux côtés d'investisseurs immobiliers, afin d'évaluer les incidences des politiques nationales sur les stratégies locales de promotion immobilière.

Confronter les expériences des élus sur l'évolution du marché immobilier, mais surtout s'interroger sur les actions à conjuguer entre élus et professionnels de l'immobilier.

Les partenariats entre les territoires et les opérateurs locaux de l'immobilier semblent plus que jamais indispensables pour espérer prolonger et amplifier

cette dynamique nouvelle. Les politiques foncières des territoires répondent-elles aux mutations des marchés immobiliers ? Quelles sont les demandes pressenties par les opérateurs immobiliers et leurs logiques d'intervention ? Confirment-ils la sortie de crise du marché immobilier ? Le segment des maisons individuelles semble bien repartir mais qu'en est-il du collectif ?

Autant de questions auxquelles élus et professionnels du bâtiment ont tenté de répondre.

A l'invitation des professionnels présents à l'atelier, en 2017, des visites d'opérations immobilières viendront illustrer les tendances observées.

1^{er} juillet / La révolution numérique et les entreprises d'Alsace du Nord : agir aujourd'hui pour les emplois de demain

Le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit (THD) en Alsace commencera en 2017. Cette technologie transforme le monde de l'entreprise, de la plus grande jusqu'au TPE et PME, et ce, quel que soit le secteur d'activité.

Pour amplifier l'e-économie, de nouveaux outils sont encore à explorer en matière d'échanges d'informations, de nouveaux débouchés commerciaux, de gains d'efficacité, de nouvelles méthodes de collaboration...

Vecteur d'attractivité et de services innovants pour les citoyens, le THD est aujourd'hui un facteur décisif d'aménagement du territoire. À ce titre, les collectivités locales ont aussi un rôle crucial à jouer dans cette révolution numérique, en donnant l'exemple dans l'application des nouvelles technologies, mais aussi en veillant à la diffusion et à la démultiplication des usages !

L'objectif de l'atelier du 1^{er} juillet 2016 était de sensibiliser les élus sur le rôle des collectivités dans ce qui se joue sous nos yeux en matière de révolution numérique.



ANTICIPER, METTRE EN PERSPECTIVE, ÉCLAIRER LE DÉBAT PUBLIC...

La Matinée du SCoTAN - 15 octobre 2016

La 7^e édition de la Matinée du SCoTAN a été consacrée aux bourgs-centres de l'Alsace du Nord.

Stratégiquement situés au cœur du schéma d'aménagement du SCoTAN, les bourgs-centres animent et organisent les liens entre les territoires, et les commerces et services du quotidien confirment leur rôle de centralité. Pourtant, les indicateurs montrent que certains sont confrontés à une perte de vitalité et de rayonnement.

Qu'en est-il réellement des commerces et des services de l'Alsace du Nord?

Ce constat doit-il être vécu comme une fatalité?

Qu'en pensent institutionnels et professionnels?

Quels leviers mobiliser en faveur de la redynamisation des bourgs-centres?

C'est là l'ensemble de questions auxquelles institutionnels et professionnels ont tenté de répondre dans cette matinale pour accompagner l'ambition du SCoT de ré-ancrer les bourgs-centres dans la dynamique territoriale de l'Alsace du Nord.





Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Cette matinale a aussi été l'occasion pour le Conseil départemental du Bas-Rhin de présenter la démarche d'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) prévu par la loi NOTRe.

Ce schéma a pour but, pour une durée de 6 ans, de renforcer l'offre de services notamment dans les zones du département présentant un déficit d'accessibilité des services.

Isabelle DOLLINGER, vice-présidente du Conseil départemental du Bas-Rhin, a présenté les éléments de diagnostic et tenté de faire réagir les élus sur les enjeux en l'Alsace du Nord :

Comment assurer le maintien, la qualité et l'accessibilité des services essentiels pour la population (l'accès aux soins, à l'école, à la culture et aux loisirs, au numérique et à la téléphonie mobile, le maintien du commerce et de l'artisanat, l'accès au logement ...)?

Comment réduire d'éventuelles inégalités territoriales pointées dans le diagnostic territorial?

Au final, élus, institutionnels et techniciens ont unanimement voulu mobiliser leurs efforts sur les bourgs-centres, indispensables non seulement à la qualité de vie des habitants, à la cohésion sociale et au développement local, mais plus largement au bon fonctionnement de l'ensemble des bassins de vie de l'Alsace du Nord.



la
matinee
du SCoTAN

COOPÉRER...

Les partenaires du SCoTAN



Le positionnement géostratégique de l'Alsace du nord avec l'agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS)

Le SCoTAN compte sur l'expertise de l'agence d'urbanisme de Strasbourg pour l'accompagner dans l'affirmation de son positionnement géostratégique, « territoire passerelle », entre les deux métropoles régionales de Strasbourg et Karlsruhe.



L'enjeu de la transition énergétique avec le pays de l'Alsace du nord (ADEAN)

Le SCoTAN et le SCoT de la Bande Rhénane Nord sont engagés avec le pays de l'Alsace du nord dans une démarche collective pour développer des actions concrètes portant sur le thème de la transition énergétique :

- les EnR
- les mobilités
- l'aménagement durable



Les enjeux de mobilité transfrontalière avec l'Eurodistrict (PAMINA)

La mobilité a toujours été un sujet prioritaire pour PAMINA, autour d'enjeux tels que l'amélioration des liaisons transfrontalières pour la mobilité des personnes et des biens, et la garantie d'une infrastructure structurante, mettant ainsi l'accent sur le transport public ferroviaire.

Suite à la Matinée du SCoTAN 2015 portant sur les enjeux et les perspectives de coopérations entre l'Alsace du Nord et la région de Karlsruhe, un groupe d'experts « mobilité » a été constitué pour approfondir cette question des mobilités transfrontalières et y apporter des pistes de réflexion concrètes.

Ce groupe de travail a co-écrit un plan de mobilité, présenté le 3 mai 2016 à l'Eurodistrict, en présence d'élus allemands et français.



ZOOM SUR...

Les prémisses d'un nouvel aménagement régional



Depuis 2013, une vaste réforme territoriale a été entreprise en France. Elle comprend trois volets :

- la loi MAPTAM qui prévoit la création de métropoles
- la loi relative à la délimitation des régions qui redécoupe la carte régionale
- la loi NOTRe qui vise à réorganiser les compétences des collectivités territoriales

Cette réforme des périmètres impacte la situation des régions dans le contexte national et européen, ainsi que les politiques d'action publique et l'organisation du territoire régional.

Le SRADDET

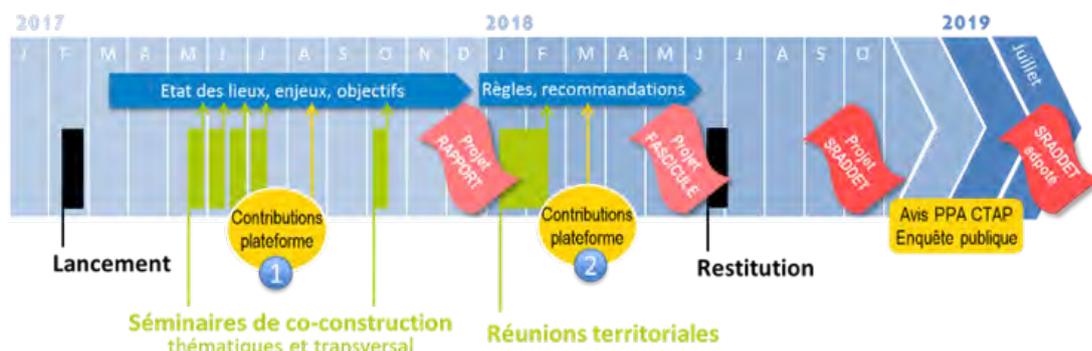
La loi NOTRe a, entre autres, renforcé l'action des régions en matière de planification et de coordination des politiques d'aménagement à travers un nouvel outil, le **SRADDET** : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Ce schéma régional intègre et fixe à moyen et long terme les objectifs de politiques publiques proches des SCoT (telles que les transports, le numérique, l'énergie, l'habitat, les déchets, la biodiversité), et

aussi des thématiques plus « nouvelles » (telles que l'équilibre et l'égalité des territoires). Le SRADDET est un schéma prescriptif pour les documents d'urbanisme de type SCoT ou PLU (en l'absence de SCoT).

Il est élaboré dans toutes les régions.

Le lancement officiel du SRADDET de la Région Grand Est a eu lieu le 9 février 2017 à Metz. Son élaboration se poursuivra en 2018 et 2019 pour une approbation prévue en juillet 2019.



InterSCoT : les enjeux d'une vision partagée pour contribuer au dialogue régional

Afin de contribuer efficacement à l'élaboration du futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, les présidents de structures porteuses de SCoT alsaciens, ainsi que les présidents des Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de l'Eurométropole de Strasbourg se sont tous accordés sur la nécessité de s'unir afin de dégager une vision politique d'aménagement partagée et de porter ensemble des ambitions communes pour le territoire alsacien.

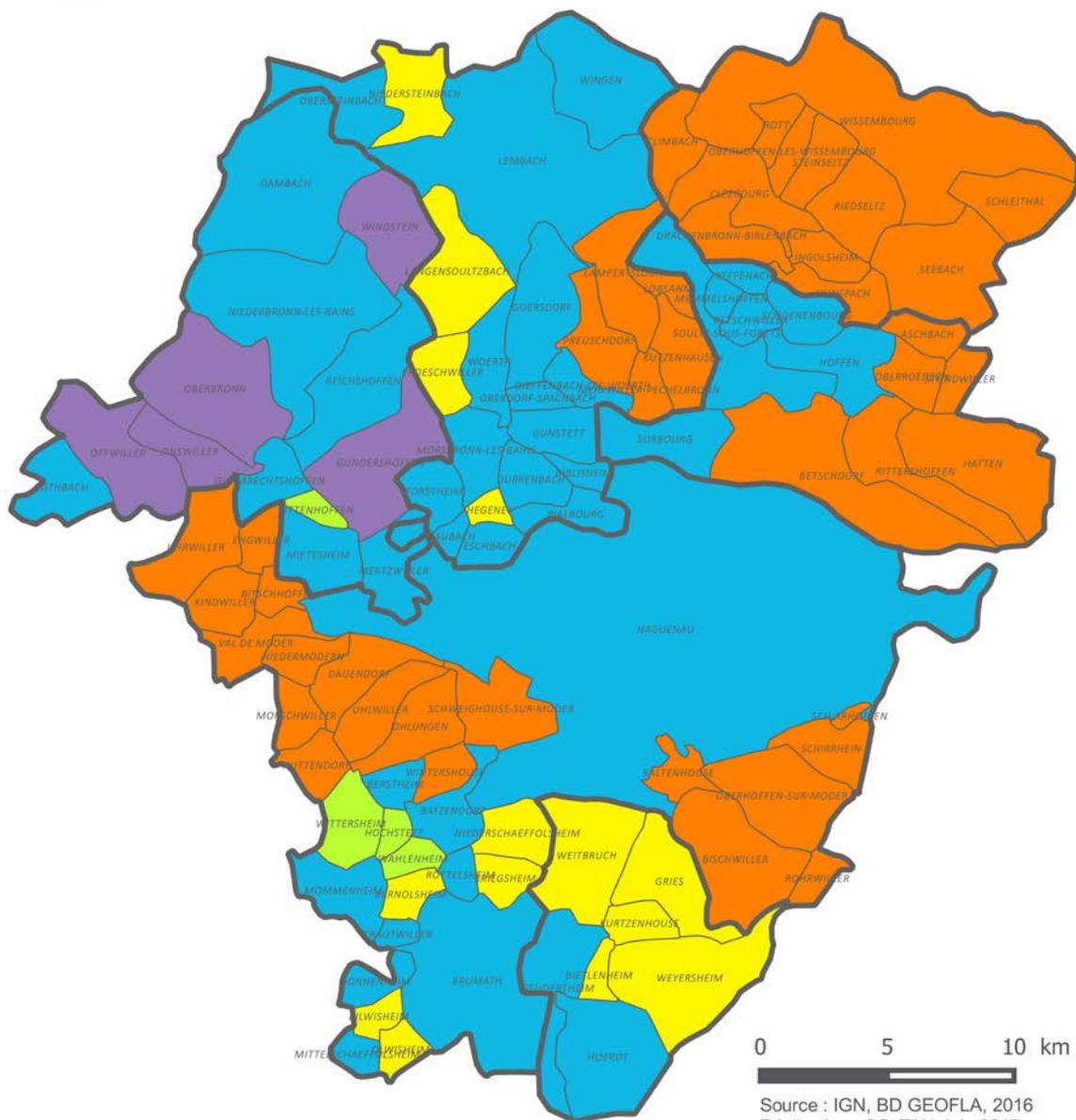
Le dialogue engagé en janvier 2016 aurait été impossible sans l'impulsion forte et inédite des élus bas-rhinois. Quatre rencontres politiques se sont tenues en 2016 pour nourrir la réflexion.

Le groupe de travail se poursuivra en 2017 pour formaliser la contribution qui sera remise aux élus régionaux en charge du pilotage du SRADDET.

L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre

Les documents d'urbanisme exécutoires au 27 mars 2017

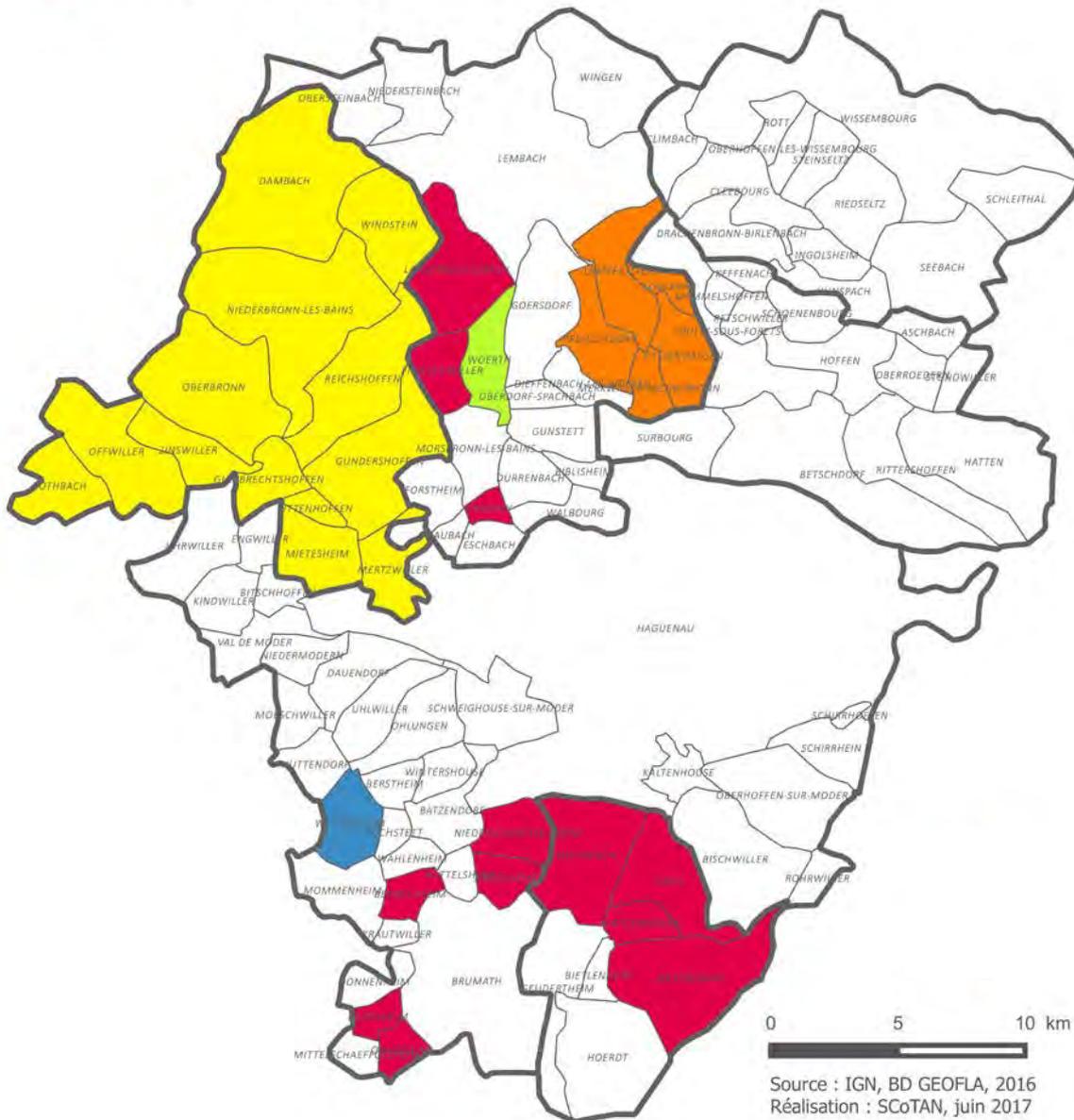
- PLU intercommunal
- PLU communal
- POS communal
- Carte communale
- Règlement national d'urbanisme



du SCoTAN

Les procédures en cours

- PLU intercommunal en cours d'élaboration
- PLU intercommunal en cours de révision
- PLU communal en cours de révision
- Carte communale en cours de révision pour transformation en PLU
- Commune en RNU en cours d'élaboration de PLU





L'actualité de l'urbanisme commercial en 2016

Les autorisations d'urbanisme commercial

Le code de commerce prévoit que le président du syndicat mixte du SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

En 2016, le président ou son représentant a participé aux CDAC suivantes :

CDAC du 11 février 2016 :

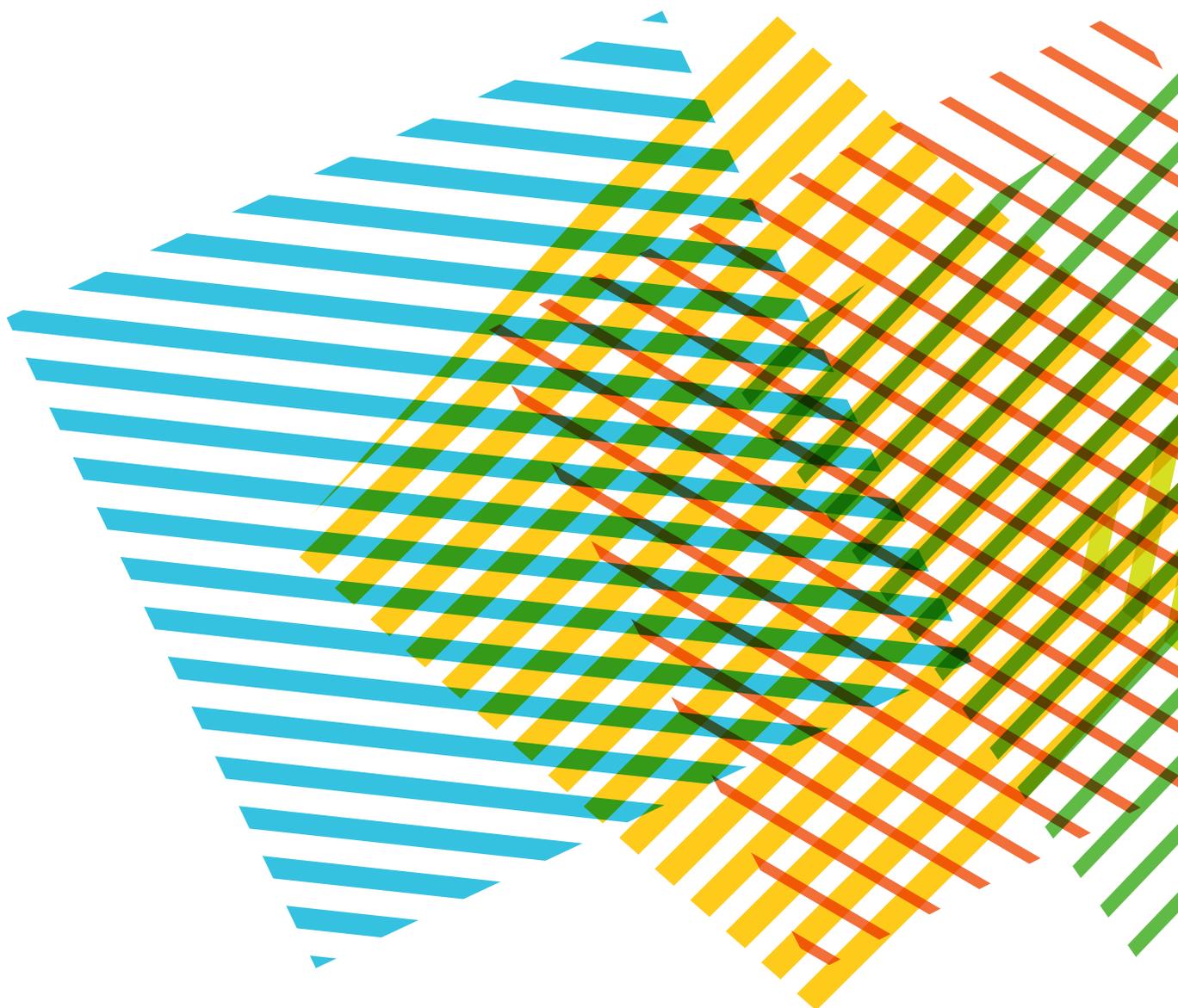
- Création d'un INTERMARCHE à Haguenau (en lieu et place de la surface existante) : avis favorable
- Création d'une jardinerie BOTANIC à Haguenau (zone commerciale du Taubenhof 2) : avis favorable
- Création d'un LEROY MERLIN à Haguenau (zone commerciale du Taubenhof 2) : avis favorable
- Création d'un RETAIL PARK à Haguenau (zone commerciale du Taubenhof 2) : avis favorable

CDAC du 04 avril 2016 :

- Extension d'un SUPER U à Bischwiller : avis favorable
- Extension d'un ensemble commercial E.LECLERC à Haguenau : avis favorable

CDAC du 24 novembre 2016 :

- Création d'un ensemble commercial E.LECLERC à Soultz-sous-Forêts : avis favorable (recours de tiers / examen en CNAC en 2017)



Le cadre réglementaire du rapport d'activités

Le rapport d'activités des EPCI:

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
BP 70273 - 67504 Haguenau cedex
tél. 03 88 07 32 45 - fax 03 88 93 65 06
www.scotan.fr